

Est au regret de vous faire part de la mort annoncée du salariat et des instances représentatives du personnel !



Merci !!!

Merci à Messieurs VALLS, MACRON, REBSAMEN, BADINTER, de s'occuper de l'avenir des salariés de France, avec autant de diligence, de détermination et de minutie.

Totalement sous la coupe des grands patrons et des financiers, le petit doigt sur la couture du pantalon, n'ayant comme objectif que de satisfaire aux exigences d'une minorité au détriment de l'intérêt du peuple et des salariés de France, cette « clique » de politiciens, dont l'étiquette politique ne colle assurément pas au produit, bafoue le débat démocratique et les instances de la république, pour mener à bien ses désastreux desseins.

**LA LOI MACRON
PASSE EN FORCE
AVEC LE 49-3...**

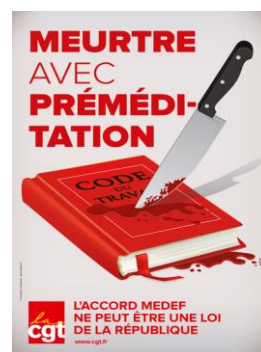


Un désastre, c'est bien de ça dont il est question ! En ayant recours à l'article 49-3 pour passer en force la Loi MACRON, Manuel VALLS et ses sbires font un énorme cadeau au patronat en satisfaisant notamment à l'une de ses vieilles exigences, transformer la relation de travail et le contrat de travail lui-même : **entrer dans l'ère de la soumission librement consentie !**

Avec la loi REBSAMEN, ce sont les instances représentatives du personnel qui sont mises en danger, et donc, par ce biais, le droit de regard, qu'ont les salariés sur la gestion de leur entreprise.

Et comme si cela ne suffisait pas, voilà l'ancien Garde des SCEAUX qui considère le Code du Travail trop « gros » et ambitionne de le faire « maigrir » une fois encore.

AVEC CES LOIS, C'EST A UN RETOUR AU 19^{ième} SIECLE que nous convie ce gouvernement qui se dit de gauche et pratique une politique économique et sociale réactionnaire



La CGT s'oppose à toutes ces lois, avec force et détermination, car elles annoncent simplement l'extinction à court terme des droits des salariés et à moyen terme du salariat lui-même.

En 106 articles méconnus de beaucoup de salariés, la Loi MACRON passée au forceps aboutit à :

- Augmenter le nombre de renouvellements de CDD ce qui précarisera notamment les jeunes puisque l'accès au CDI est de plus en plus long
- Abaisser les indemnités de licenciement
- Soutenir et favoriser les licenciements économiques en allégeant les obligations des employeurs
- S'attaquer à la justice prud'homale
- Mettre à mal l'indépendance de l'inspection du travail
- Supprimer la médecine du travail

Elle transforme par son article 83, le contrat de travail en simple contrat « commercial » par modification de l'article 2064 du Code Civil et la Loi du 8 février 1995.

A mort les accords et garanties collectives !

A mort la relative protection des salariés voulue par nos aînés et issue de luttes et de rapports de force menés et gagnés durant des décennies !

Chaque salarié sera livré à lui-même dans une négociation de gré à gré avec son employeur, sans disposer pour autant du même poids, ni du même pouvoir !!!

Germinal le retour ! Voilà ce qui nous est promis !

La loi REBSAMEN quant à elle, fera reculer les prérogatives des CE, et des CHSCT, elle vise à réduire voire supprimer les instances.

En abaissant les seuils sociaux et en éclatant les entreprises, c'est tout bonnement à la disparition de ces instances que nous assisterons dans bien des cas.

A mort, les activités sociales et culturelles,

A mort les commissions économiques dans les CE

Finis les CHSCT et leurs missions de veille et d'amélioration des conditions de travail des salariés.

INELUCTABLE compte tenu de la crise ????

Bien évidemment NON ! Quelle crise fût ou sera à l'équivalent de ce désastre humain et économique que fût la seconde guerre mondiale ?

Alors que la France était détruite, ruinée, le programme du Conseil National de la Résistance a été mis en place, vecteur de droits nouveaux, de protection sociale, avec une ambition partagée par tous : celle de protéger les intérêts du plus grand nombre.

La France n'est pas exsangue, mais la volonté n'est plus de protéger le peuple, il faut protéger les investisseurs à grand renfort de paupérisation de la population, et des salariés les plus productifs d'Europe, mais aussi des petits patrons, des artisans et des petits commerçants.

Rien n'est inéluctable, la résignation n'est pas historiquement dans les gènes du peuple de France. Il est temps encore de refuser l'inacceptable, de lutter collectivement au maintien et à l'amélioration de nos droits.

Seules sont perdues d'avance les luttes qu'on ne mène pas !!!

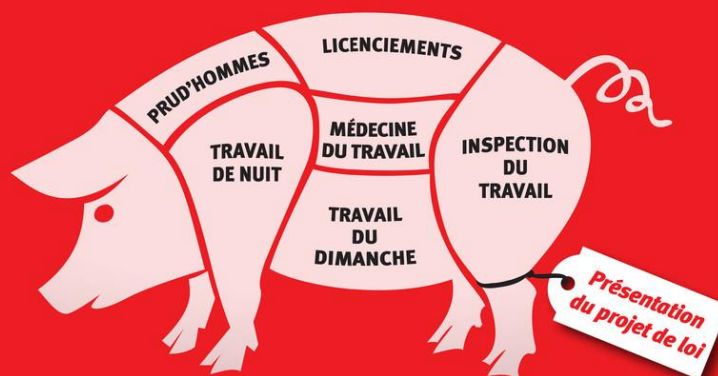
Nous pouvons faire changer les choses, par l'action collective,

Indignez-vous !!!

Indignons-nous !!!



Pour les patrons,



tout est bon dans le Macron!



INFORMATIONS, ACTUALITES GROUPAMA

CONNECTEZ-VOUS SUR LE SITE CGT GROUPAMA

www.cgtgroupama.fr

CLIQUEZ



Vous aussi, vous voulez vous indigner avec la CGT, prenez contact, indiquez vos coordonnées et renvoyez-les à l'adresse ci-dessous

Votre site

Nom

Prénom

Adresse personnelle

Ville

Courriel @

Téléphone

COLLECTIF NATIONAL CGT GROUPAMA Adresse correspondance : Immeuble diamant B
16 rue de la République 92800 PUTEAUX - sig.cgt@groupama.com - 01 70 94 26 95